

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-1308

présenté par

M. Larive et les membres du groupe La France insoumise

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	1 500 000	0
Jeunesse et vie associative	0	1 500 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
TOTAUX	1 500 000	1 500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à renforcer les ressources affectées à l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD). En l'état, le projet de loi de finances pour 2021 propose une augmentation très limitée des crédits de l'Agence (de 9,59 millions d'euros à 10,74 millions d'euros), sans rapport avec l'ambition de poursuivre une politique volontariste en matière de lutte contre le dopage, notamment dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

La France a joué un rôle très actif dans la création de l'Agence mondiale antidopage (AMA) en 1999. Elle a pris de multiples dispositions en droit interne afin d'assurer l'intégrité des compétitions sportives ; Il importe aujourd'hui qu'elle tienne son rang en donnant à l'AFLD les moyens d'augmenter ses capacités d'analyse et de recherche, de remplir des missions croissantes depuis plusieurs années. On remarquera que le budget de l'agence de lutte antidopage du Royaume Uni dispose d'un budget équivalant au double de celui de l'AFLD. Avec la mise en conformité du droit interne au nouveau code mondial antidopage, l'abondement des crédits de l'Agence constituerait un signal heureux et un gage de réussite des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

C'est la raison pour laquelle le présent amendement propose d'abonder les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action 3 du programme 219 de 1,5 million d'euros en réduisant à due concurrence les AE et CP de l'action 06 relative au Service national universel (SNU) du programme 163, dispositif qui a aujourd'hui montré ses limites et son caractère redondant.